

Ministère des anciens Combattants

Accord de campagnes doubles aux retraités de notre caisse

Le ministère des anciens Combattants va accorder les campagnes doubles aux retraités de notre caisse qui ont participé à des actions de feu et/ou de combat en Afrique du Nord.

Ce dossier, débuté en avril 2015 trouve enfin écho.

En réponse à notre troisième courrier envoyé au Secrétaire d'État aux Anciens Combattants le 18 août 2016, le Ministère nous informe, nous citons, « qu'une mesure qui pourrait être inscrite en projet de loi de finances ou en projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017 ».

Cette loi viserait à garantir aux ressortissants des régimes spéciaux, tels que les agents des IEG, les mêmes droits que ceux en cours.

Cette décision s'applique aux retraités qui ont participé aux actions de feu et/ou de combat lors de leur présence en Afrique du Nord, quelle que soit leur date de départ en retraite.

Cette victoire est la preuve que le secteur retraité a toute sa place ainsi que la syndicalisation des inactifs.

LA FÉDÉRATION FO ÉNERGIE ET MINES EST ALLÉE AU BOUT DE SA DÉMARCHÉ.

Nous sommes très heureux que notre participation à **ce dossier profite aux quelque 12 900 retraités de la CNIEG** qui n'avaient pas le droit à cette reconnaissance nationale même si pour certains l'augmentation de la pension sera symbolique puisqu'il s'agit de journées de présence au feu ou au combat !



Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre